

Rue Craig, les tramways ne s'arrêteront à l'avenir qu'à la rue St-Laurent, Place d'Armes, St-François-Xavier, Bleury et McGill.

Cette suggestion étant approuvée par les représentants de la Compagnie, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil en conséquence.

7.—Il est aussi

Résolu: De référer à l'Ingénieur et aux représentants de la Compagnie des Tramways pour étude et rapport la question de restreindre le nombre des arrêts sur toutes les principales lignes.

8.—5ième Résolution: Extension de la ligne de la rue Atwater de la rue Wellington à la rue Notre-Dame.

Les représentants de la Compagnie signalent à la Commission les dangers qu'il y a d'établir cette ligne à cause des traverses à niveau de la Compagnie du Grand Tronc, et il est

Résolu: De soumettre aussi la question de l'extension de cette ligne à l'Ingénieur en Chef de la Cité et aux représentants de la Compagnie pour examen et rapport.

9.—6ième Résolution: A l'effet d'obliger la Compagnie Montreal Park and Island à se conformer aux conditions du contrat passé entre ladite Compagnie et la ci-devant municipalité de Notre-Dame de Grâce, relativement au maintien d'un service direct de tramways entre le quartier Notre-Dame de Grâce et un point central dans la Cité de Montréal.

Les représentants de la Compagnie déclarent qu'ils sont prêts à examiner immédiatement les moyens à prendre pour se rendre à cette demande et pour amener les tramways du quartier Notre-Dame de Grâce jusqu'à la rue St-Antoine.

10.—7ième Résolution: Etablissement d'une nouvelle ligne sur l'Avenue Royale, dans le quartier Notre-Dame de Grâce.

Les représentants de la Compagnie informent la Commission que les poteaux ont été posés, et que la ligne en question sera mise en opération à bonne heure le printemps prochain.

11.—8ième Résolution: La ligne du quartier Emard, L'établissement de cette ligne est aussi renvoyée à l'Ingénieur en Chef de la Cité et aux représentants de la Compagnie pour examen et rapport.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Sous-Greffier de la Cité.

On Craig St., the cars shall hereafter stop only at St. Lawrence St., Place d'Armes, St. François Xavier, Bleury and McGill Sts, this suggestion being approved by the representatives of the Company, it was

Resolved: To report to Council accordingly.

7.—Resolved: To refer to the Engineer and to the representatives of the M. S. R. Co., for examination and report, the question of limiting the number of stops on all the main lines.

8.—5th resolution. Extension of the Atwater Ave. and Wellington St. line to Notre-Dame St.

The representatives of the Company pointed out that it would be dangerous to establish such line owing to the level crossings of the G. T. R., and it was

Resolved: That the question of the extension of such line be also referred to the Chief Engineer of the City and to the representatives of the Company for examination and report.

9.—6th resolution. To compel the Montreal Park and Island Ry Co. to comply with the conditions of the contract passed between said Company and the former Municipality of Notre-Dame de Grâce as regards the establishment of a direct car service between Notre-Dame de Grâce Ward and a central point in the City of Montreal.

The representatives of the Company stated that they were willing to consider immediately the means to be taken in order to comply with such request and to have the cars of Notre-Dame de Grâce Ward run as far as St. Antoine street.

10.—7th resolution. Establishment of a new line on Royal Ave., in Notre-Dame de Grâce Ward.

The representatives of the company informed the Committee that the poles have been erected and that the line in question would be operated early next spring.

11.—8th resolution. Emard Ward Line. The question of the establishment of such line was also referred to the Chief Engineer of the City and to the representatives of the M. S. R. Co. for examination and report.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Asst. City Clerk.